

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 16 janvier 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier  
cinq (5) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10603)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires des élus pour 2017
5. Fixation des salaires des employés pour 2017
6. Rémunération des élus pour 2017
7. Renouvellement des assurances collectives pour 2017
8. Adoption du budget 2017 de l'OMH
9. Acceptation de refinancement du règlement # 372-2006
10. Refinancement du règlement # 372-2006
11. Adoption du budget 2017 de l'aréna Côte-de-Beaupré
12. Camp semaine de relâche 2017 – tarification
13. Camp d'été 2017 – tarification
14. Temps supplémentaire pour les employés des travaux publics
15. Réparation du surpresseur # 2 au bassin des eaux usées
16. Réparation pompe de surpression au réservoir de distribution d'eau potable
17. Démarche au programme « Québec branché »
18. Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ pour 2017
19. Renouvellement d'adhésion à la COMBEQ pour 2017
20. Inscription formation en sécurité civile
21. Correspondance et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10604)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 5 décembre ainsi que celles de la session spéciale du 20 décembre 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

### 3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu le rapport annuel 2016 de l'Association bénévole Côte-de-Beaupré et en fait un résumé.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. a reçu un premier paiement de la part de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour défrayer une partie des coûts en lien avec la décontamination de leur terrain et qu'une autre part est conditionnelle à ce que le comité fasse une étude complète sur la contamination des sols. De plus, un nouvel employé a été engagé au Sentier des Caps afin de combler une mise à pied.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que le Comité des loisirs organise cette année la 3<sup>e</sup> édition du Festi-Neige et que cela aura lieu le samedi 18 février au parc des loisirs de la Municipalité.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal des interventions du service de sécurité incendie (SSI) pour l'année 2016 ainsi que des interventions de la Sûreté du Québec pour décembre.

### 4. DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2017

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général et Secrétaire-trésorier, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

### 5. FIXATION DES SALAIRES POUR L'AN 2017 (Rés. # 10605)

Considérant que l'indice des prix à la consommation a été fixé à 1,5 % au 30 novembre 2016 par Statistiques Canada ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

De fixer les salaires des employés municipaux pour l'année 2017 en fonction de la liste suivante et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

M. Marc Lachance, Directeur général	64 000,30 \$ / an ;
Mme Sylvie Verreault	26,53 \$ de l'heure ;
Mme Chantale Richard	25,00 \$ de l'heure ;
M. Bruno Lachance, contremaître	25,42 \$ de l'heure ;
M. Daniel Fortin	21,92 \$ de l'heure ;
M. Patrice Verreault	19,77 \$ de l'heure ;
M. Réjean Verreault	14,46 \$ de l'heure ;
Mme Suzanne Tremblay	14,46 \$ de l'heure ;
Mme Chantal Rancourt	12,41 \$ de l'heure ;
Surveillance de l'écocentre	14,46 \$ de l'heure ;
Employés voirie et déneigement (surnuméraires)	18,50 \$ de l'heure ;
M. Florian Fortier	770 \$ par semaine ;
M. Guy Gagnon	770 \$ par semaine.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les années suivantes, le Conseil municipal majore la part de l'employeur sur le fonds de pension de madame Sylvie Verreault de 1 %. Cette part passera donc de 5 % à 6 %.

6. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR 2017 (Rés. # 10606)

Considérant le règlement # 450-2011 pourvoyant à déterminer le traitement des élus municipaux ;

Considérant que, dans ce même règlement, il est mentionné que le taux d'augmentation annuel des élus est établi en référence à l'indice des prix à la consommation pour le Canada lors de l'exercice précédent ;

Considérant que cet indice a été fixé à 1,5 % au 30 novembre 2016 par Statistiques Canada ;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé une augmentation de 2 % en général à tous les employés de la Municipalité pour 2017 ;

Considérant qu'au budget 2017, il avait été prévu une augmentation de 2 % pour les élus ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une augmentation de 2 % sur la rémunération des élus municipaux ainsi que sur leur allocation de dépenses pour l'année 2017.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps fixe donc le tout comme suit et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

<i>Année 2017</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation de dépenses</i>	<i>Total</i>
Maire	13 132,91 \$	6 566,46 \$	19 699,37 \$
Conseillers	4 377,64 \$	2 188,82 \$	6 566,46 \$

7. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES POUR 2017 (Rés. # 10607)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés pour l'année 2017 avec une nouvelle compagnie qui se nomme AGA Assurances Collectives (Manuvie). Dans ce nouveau contrat, les modalités d'assurances sont pratiquement identiques et les primes subissent une forte baisse soit de 23,16 % en moyenne comparativement à l'année 2016 avec l'ancienne compagnie.

8. ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OMH (Rés. # 10608)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps avec des revenus de 84 813 \$ et des dépenses de 136 819 \$. La quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'année 2017 sera donc de 5 200 \$.

La Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

9. ACCEPTATION – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 372-2006  
(Rés. # 10609)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, pour son emprunt du 14 décembre 2016 au montant de 48 738 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt # 372-2006, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

3 900 \$	4,16 %	14 décembre 2017
4 100 \$	4,16 %	14 décembre 2018
4 300 \$	4,16 %	14 décembre 2019
4 500 \$	4,16 %	14 décembre 2020
31 938 \$	4,16 %	14 décembre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

10. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 372-2006 (Rés. # 10610)

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite emprunter par billets un montant total de 48 738 \$ :

<i>Règlement #</i>	<i>Pour un montant de :</i>
372-2006	48 738 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 48 738 \$ prévu au règlement d'emprunt # 372-2006 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 14 décembre 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	3 900 \$
2018	4 100 \$
2019	4 300 \$
2020	4 500 \$
2021	31 938 \$

Que, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 14 décembre 2016.

11. ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
(Rés. # 10611)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré avec des revenus de 554 203 \$ et des dépenses équivalentes. La quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'établirait pour l'année 2017 à 22 120 \$; soit en hausse à comparer à l'année 2016 et ce, principalement dû au retrait de la Municipalité de l'Ange-Gardien et aux réparations effectuées au système de réfrigération.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. CAMP SEMAINE DE RELÂCHE 2017 - TARIFICATION (Rés. # 10612)

Considérant que la Ville de Beaupré nous a remis la prévision du budget pour la semaine de relâche 2017, en fonction des dépenses réelles de 2016 ;

Considérant qu'une équité entre municipalités doit subsister pour permettre le bon déroulement des inscriptions pour cette semaine de relâche ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

D'établir les montants pour l'inscription de la semaine de relâche 2017 pour les enfants de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps comme suit :

<i>Semaine de relâche</i>	<i>Forfait</i>	<i>Coût estimé municipal</i>	<i>Coût chargé aux parents</i>
5 à 12 ans	À la journée	24,00 \$	24,00 \$
	À la semaine	120,00 \$	120,00 \$

Qu'une copie de cette résolution soit et est transmise à monsieur Gilles Carrier de la Ville de Beaupré.

13. CAMP D'ÉTÉ 2017 – TARIFICATION (Rés. # 10613)

Considérant l'analyse, les prévisions budgétaires et l'offre faite par la Ville de Beaupré pour le service du camp d'été pour l'été 2017 ;

Considérant qu'une équité entre municipalités doit subsister pour permettre le bon déroulement des inscriptions pour le camp d'été ;

Considérant l'augmentation des coûts dû principalement au transport et au service de moniteurs spécialisés pour les enfants ayant besoin d'accompagnement ;

Considérant certaines modifications qui ont été faites au déroulement des activités offertes lors du camp d'été en 2017, dans le but de diminuer les coûts ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

D'établir les montants pour l'inscription au camp d'été pour les enfants de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps comme suit, soit sur une proportion de 50 % payable par la Municipalité et 50 % payable par les parents. Le service de garde quant à lui sera entièrement défrayé par les parents.

<i>Camp</i>	<i>Nombres de semaines</i>	<i>Coût estimé municipal</i>	<i>Coût chargé aux parents</i>
5 à 12 ans	À la semaine	70,50 \$	70,50 \$
	6 semaines	423,00 \$	423,00 \$
	7 semaines	493,50 \$	493,50 \$
	8 semaines	564,00 \$	564,00 \$
Camp ado	À la semaine	59,50 \$	59,50 \$

Qu'une copie de cette résolution soit et est transmise à monsieur Gilles Carrier de la Ville de Beupré.

#### 14. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 10614)

Considérant que les employés des travaux publics ont dû faire des heures supplémentaires, lors de leur congé férié du temps des fêtes, afin de s'assurer du bon déneigement des routes et infrastructures de la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement des heures supplémentaires que les employés des travaux publics ont dû faire lors de leur congé férié des fêtes, soit les 3 et 4 janvier 2017.

#### 15. RÉPARATION DU SURPRESSEUR # 2 AU BASSIN DES EAUX USÉES (Rés. # 10615)

Considérant qu'au bassin des eaux usées de la Municipalité il y a deux (2) surpresseurs d'air afin d'assurer le bon fonctionnement, selon les normes des étangs aérés ;

Considérant qu'en 2015 la réparation du surpresseur # 1 a été effectuée et que le surpresseur # 2 doit être maintenant fait, après plusieurs années de fonctionnement ;

Considérant les démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées auprès de différentes compagnies afin d'effectuer ce travail ;

Considérant que cette dépense avait été prévue au budget de l'année 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie CP Tech Entrepreneur général pour effectuer la réparation du surpresseur # 2 au bassin des eaux usées de la Municipalité. Le prix est de 1 870,75 \$ plus taxes.

#### 16. RÉPARATION POMPE DE SURPRESSION AU RÉSERVOIR DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Rés. # 10616)

Considérant qu'au réservoir de distribution d'eau potable de la Municipalité il y a deux (2) pompes de surpression afin d'assurer une distribution d'eau adéquate et efficace sur tout le réseau d'eau potable ;

Considérant qu'une des deux pompes est maintenant due pour un entretien complet afin d'en assurer une bonne durée de vie ;

Considérant les démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées auprès de différentes compagnies afin d'effectuer ce travail ;

Considérant que cette dépense avait été prévue au budget de l'année 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie CP Tech Entrepreneur général pour effectuer la réparation de la pompe de surpression au réservoir de distribution d'eau potable de la Municipalité. Le prix est de 1 248,25 \$ plus taxes.

17. DÉMARCHE AU PROGRAMME « QUÉBEC BRANCHÉ » (Rés. # 10617)

Considérant qu'à la fin de l'année 2016 les différents paliers de gouvernement ont lancé le programme « Québec branché » afin d'offrir aux citoyens de milieu rural un service internet haute vitesse de qualité et à coût comparable au service offert en milieu urbain ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède, sur son territoire, plusieurs secteurs dont le service internet offert n'est pas disponible ou n'est offert que partiellement et à des prix exorbitants ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps se situe dans les zones identifiées par le programme comme zones mal ou non desservies et admissibles comme nouvelle infrastructure ;

Considérant que le Conseil municipal juge très important que tous ses citoyens aient accès à un service internet haute vitesse de qualité et ce, même si nous sommes en milieu rural ;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que, si un service internet de ce genre est offert sur tout son territoire, cela améliorera grandement ses chances d'attirer de nouveaux citoyens ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour effectuer les démarches nécessaires afin de faire une demande en bonne et due forme auprès du programme « Québec branché » ouvert par les différents paliers de gouvernement dans le but d'offrir un service internet haute vitesse de qualité et à coût comparable au même service offert en milieu urbain, à tous les citoyens de la municipalité.

Le Conseil municipal autorise donc le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à effectuer les approches nécessaires auprès de compagnies de service internet haute vitesse afin de voir leur ouverture à ce projet et procéder aux analyses et montage conjoint nécessaire pour remplir les formulaires de demandes en lien avec ce programme. Autrement que des frais de gestion administrative, les coûts à la Municipalité devraient être nuls.

18. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2017  
(Rés. # 10618)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de monsieur Marc Lachance à titre de Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2017 au coût de 859,64 \$ incluant l'assurance et les taxes.

19. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2017  
(Rés. # 10619)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'adhésion de madame Chantale Richard, responsable de l'urbanisme, comme membre de l'ordre professionnel à la COMBEQ pour l'année 2017. Les frais d'adhésion sont au coût de 350 \$ plus taxes.

20. INSCRIPTION FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE (Rés. # 10620)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à participer à une formation spécialisée en sécurité civile qui se tiendra à la MRC de La Côte-de-Beaupré le 26 janvier 2017. La formation se nomme « Mise en place d'un centre de coordination d'urgence efficace » et est au coût de 260 \$.

Que les dépenses reliées à cette formation seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une confirmation du montant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps se verra remettre en lien avec les redevances des matières résiduelles.
- Un accusé réception du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, en référence à notre résolution sur les hydrocarbures.
- Un accusé réception du Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, en référence à notre résolution sur le 3<sup>e</sup> lien entre Québec et Lévis.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de novembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion du mois de novembre de la bibliothèque Emma-Duclos.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10621)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de décembre 2016 et totalisant la somme de 74 958,12 \$.

Salaires

Pér. du 04/12 au 10/12	12 392,68 \$	Pér. du 11/12 au 17/12	7 769,98 \$
Pér. du 18/12 au 24/12	7 564,38 \$	Pér. du 25/12 au 31/12	8 002,80 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.



---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10622)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 58.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier